



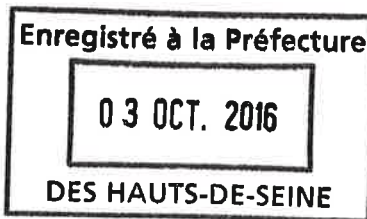
Paris Ouest La Défense

Établissement public territorial
Métropole du Grand Paris
1, place de la Boule - CS 40005 - 92024 Nanterre Cedex
Tél. 01 55 69 31 50
www.parisouestladefense.fr

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté de mise à jour des annexes du plan
local d'urbanisme de la commune de
Levallois (92300)

DATE D'AFFICHAGE : 04 OCT 2016



N°39/2016

LE PRÉSIDENT,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-60 et R.153-18,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Vu le décret n° 2015-1657 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Nanterre,

Vu la délibération n° 15 du conseil municipal de la commune de Levallois du 30 janvier 2012 approuvant le plan local d'urbanisme,

Vu la délibération n° 86 du conseil municipal de la commune de Levallois du 24 juin 2013 approuvant la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme,

Vu la délibération n° 33 du conseil municipal de la commune de Levallois du 13 avril 2015 approuvant la modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme,

Vu la délibération n° 11 du conseil municipal de la commune de Levallois du 15 février 2016 donnant son accord à l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour achever la procédure de modification n° 1 du plan local d'urbanisme,

Vu la délibération n° 13 (32/2016) du conseil de territoire du 21 mars 2016 décidant de poursuivre et d'achever cette procédure,

Vu l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2015 et ses annexes instituant, sur la commune de Levallois, des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques,

Considérant que l'arrêté préfectoral susvisé du 7 décembre 2015 prévoit, en son article 4, que les servitudes instituées par ledit arrêté, sont annexées aux plans locaux d'urbanisme des communes concernées,

Considérant que la modification du contenu des annexes du plan local d'urbanisme s'effectue par mise à jour de ce document,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le plan local d'urbanisme de la commune de Levallois est mis à jour à la date du présent arrêté.

Article 2 – A cet effet, l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2015 concernant la ville de Levallois et ses annexes sont ajoutés à la pièce 6.1 du plan local d'urbanisme relative aux servitudes d'utilité publique affectant l'occupation et l'utilisation des sols.

Article 3 – Le présent arrêté sera affiché au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense ainsi qu'en mairie de Levallois durant un mois.

Fait à Nanterre, le 03 OCT 2016

Pour le président et par délégation
Le vice-président en charge de l'aménagement,



Philippe Juvin
Maire de La Garenne-Colombes